

NOM :

PRENOM(S) :

N° de votre Pass Région :

**CLASSE PREPARATOIRE AUX GRANDES ECOLES
ECONOMIQUE ET COMMERCIALE – OPTION TECHNOLOGIQUE
1ERE ANNEE**

Langue 1 :

Langue 2 :

REGIME SOUHAITE

demi-pensionnaire externe

interne (l'admission accordée depuis Parcoursup vaut le cas échéant pour la première année de formation – la reconduction de l'inscription est ensuite soumise à l'acceptation de l'établissement pour chaque exercice scolaire)

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER (dûment remplies et signées si besoin)	
	Fiche de renseignements étudiant-e complétée et signée (verso)
	Copie d'une pièce d'identité en cours de validité + titre de séjour si nécessaire (1)
	Note d'information Laïcité RS26
	Fiche Intendance + RIB + chèque de règlement ou paiement en ligne (voir modalités)
	Fiche Internat pour les candidat-e-s à l'internat (à télécharger depuis le site web du lycée)
	Fiche Urgence Infirmerie + Copie du carnet de vaccinations
	Fiche confidentielle de renseignements médicaux en cas de situation particulière (sous pli cacheté à l'attention du médecin scolaire)
	Justificatifs des besoins éducatifs et aménagements particuliers à prendre en compte le cas échéant (notification AESH, PAP, ...) (documents à caractère médical sous pli confidentiel)
	Autorisation d'enregistrement et d'utilisation de l'image de l'étudiant-e
	Copie du relevé des notes obtenues au baccalauréat (document officiel) ⇒ l'inscription est irrecevable sans cette pièce téléchargeable depuis votre espace Cyclades
	Attestation d'acquiescement de la CVEC (https://cvec.etudiant.gouv.fr/)
	Attestation d'inscription à l'Université Jean Moulin Lyon 3 (cf. notice double inscription)
	Copie de la notification de bourse CROUS si boursier-ère

🔗 **Si votre carte nationale d'identité arrive à expiration dans l'année universitaire engagez dès maintenant la procédure de renouvellement ! 📄 examens - concours – voyages**

Déclaration à signer par l'étudiant-e

Mon inscription au Lycée Claude Bernard vaut acceptation du Règlement Intérieur de l'établissement, du règlement de l'Internat (disponibles sur le site web de l'établissement), et notamment quant à l'obligation d'assiduité, au travail à fournir et au respect des personnes et des biens dans les espaces de travail comme ceux mis à disposition à d'autres titres.

Par ailleurs, je sais mon obligation d'inscription dans une autre formation dispensée par l'Université Jean Moulin Lyon III et j'ai d'ores et déjà engagé mon inscription en ligne via

<https://www.univ-lyon3.fr/etudiant-inscrit-en-cpge>

Ecrire « lu et approuvé » et signer

(1) : Une fois exploitées, les pièces fournies seront détruites dans le respect de la réglementation en vigueur

CODES DES PROFESSIONS

Agriculteurs exploitants	
10	agriculteurs exploitants
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	
21	artisans
22	commerçants et assimilés
23	chefs d'entreprise de 10 salariés et plus
Cadres et professions intellectuelles supérieures	
31	professions libérales
33	cadres de la fonction publique
34	professeurs, professions scientifiques
35	professions de l'information, des arts et du spectacle
37	cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
Professions intermédiaires	
42	professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	clergé, religieux
45	professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise
47	techniciens
48	contremaîtres, agents de maîtrise
Employés	
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	policiers et militaires
54	employés administratifs d'entreprise
55	employés de commerce
56	personnels de services directs aux particuliers
Ouvriers	
62	ouvriers qualifiés de type industriel
63	ouvriers qualifiés de type artisanal
64	chauffeurs
65	ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transports
67	ouvriers non qualifiés de type industriel
68	ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	ouvriers agricoles
Retraités	
71	retraités agriculteurs exploitants
72	retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
74	anciens cadres
75	anciennes professions intermédiaires
77	anciens employés
78	anciens ouvriers
Autres personnes sans activité professionnelle	
81	chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	militaires du contingent
84	élèves, étudiants
85	personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
86	personnes sans activité professionnelle > = 60 ans (sauf retraités)

**NOTE D'INFORMATION
INSCRIPTION ou REINSCRIPTION
EN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE**

Vu le règlement intérieur de l'établissement,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 141-5-1 (principe de laïcité), L 141-5-2, L511-1, R 511-1 à R511-11 (droits et obligations des élèves)

L'École est laïque. Lieu de neutralité pour les personnels et de discrétion pour les élèves, l'École est un espace de transmission de savoirs et d'acquisition de connaissances scientifiques tout autant que d'émancipation où se forment les futures citoyennes et futurs citoyens dans le respect des principes républicains. Elle promeut l'égalité des droits et des devoirs entre les individus, refuse toutes les discriminations telles que définies par l'article 225-1 du code pénal. Elle est notamment engagée dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et œuvre résolument à l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle n'admet aucune forme de violence latente ou manifeste, morale, psychologique ou physique. Chacun est libre de ses convictions idéologiques ou religieuses, mais leur expression à l'École est encadrée, ce qui impose le respect et qui exclut tout prosélytisme qui pourrait porter atteinte à la liberté de conscience d'autrui.

Conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, « le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit ».

Ainsi, les vêtements et signes qui, par leur nature ou par le comportement de l'élève manifestent une appartenance religieuse, sont interdits.

Cette interdiction s'impose dans l'enceinte scolaire et au cours des voyages et sorties scolaires, dès lors que les élèves -ou étudiants inscrits dans un établissement scolaire du 2nd degré pour leur cursus supérieur- sont sous la responsabilité de l'établissement ou des enseignants.

Toute inscription dans un établissement scolaire implique de respecter ces principes.

NOM et Prénom de l'étudiant.e majeur.e ou du responsable légal.e :

.....

Écrire « vu et pris connaissance » :

Signature :

NOM et Prénom de l'étudiant.e mineur.e :

.....

Écrire « vu et pris connaissance » :

Signature :



PASS'REGION et ACCES A L'ETABLISSEMENT

La Région Auvergne-Rhône-Alpes poursuit son soutien aux lycéens et étudiants de 15 à 25 ans avec le **PASS'Régi** qui offre notamment les avantages suivants :

- manuels scolaires ou crédit alloué selon les formations (lycéens)
- aide au premier équipement pour les élèves entrant en section professionnelle (selon la formation).

Le PASS'Régi est obligatoire car

c'est votre badge d'accès à l'établissement et votre carte de cantine.

☺ c'est aussi un porte-monnaie personnel pour utiliser vos crédits Loisirs (jeux, sport, ciné, concerts, ...)

- ➊ Vous étiez déjà titulaire d'un Pass'Régi en l'année dernière ⇒ vous n'avez rien à faire (c'est le lycée qui modifiera votre profil selon votre formation en 2026-2027)

👉 En cas de perte, les élèves ou étudiant.e.s doivent faire une demande de duplicata depuis leur espace personnel en ligne

- ➋ Vous ne disposiez pas de Pass'Régi l'année dernière
⇒ vous devez faire une demande de carte en ligne.

Toutes informations utiles : 0810 559 559 et/ou <https://www.auvergnerhonealpes.fr/pasregion>

TRANSPORTS

TCL : Elèves et étudiant.e.s domicilié.e.s dans le Rhône

L'abonnement annuel scolaire/étudiant est à souscrire depuis le site <https://www.tcl.fr/> dès le mois de juin.

Il est conseillé de souscrire votre abonnement *avant le 15 juillet pour en disposer dès les premiers jours de la rentrée scolaire.*

Demande faite rapidement ➡ carte d'abonnement à disposition pour la rentrée !

Transport du Rhône

Les demandes de transports pour les élèves en situation de handicap peuvent être téléchargées depuis https://www.rhone.fr/jcms/tl1_5632/fr/transports-des-eleves-et-etudiants-handicapes, site web du Département du Rhône ; des exemplaires papier peuvent être retirés dans votre Maison u Rhône.

Transports de l'Ain : Elèves et étudiant.e.s domicilié.e.s dans l'AIN

La Région Auvergne Rhône-Alpes assure le pilotage des transports des élèves de l'Ain domicilié.e.s à plus de 3 km en zone rurale ou 5 km en zone urbaine de l'établissement; l'accès devient payant pour les lycéen.n.e.s qui doivent s'inscrire en ligne (inscriptions du 2 juin au 19 juillet 2026 (30€ de pénalité seront facturés après cette date).

Les élèves internes peuvent accéder au transport moyennant une participation financière à l'année.

Les étudiant.e.s peuvent également avoir accès au réseau sous réserve de places disponibles. Pour faire sa demande d'abonnement "Places Disponibles", l'étudiant.e doit s'inscrire via le formulaire accessible en ligne.

Inscriptions ➡ <https://www.laregionvoustransporte.fr/transport-scolaire/transport-scolaire-de-lain/>

Demande faite rapidement ➡ carte d'abonnement à disposition pour la rentrée et sans pénalité ! 🗝

Attention : désormais l'inscription doit être faite chaque année !

**DOUBLE INSCRIPTION
CLASSE PRÉPARATOIRE AUX GRANDES
ÉCOLES**

La loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche pose une double obligation :

→ chaque lycée public disposant d'au moins une formation d'enseignement supérieur, doit conclure une convention avec un ou plusieurs Etablissements Publics à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPCSCP) afin de prévoir des rapprochements dans les domaines pédagogique et de la recherche et de faciliter les parcours de la formation des étudiants,

→ les élèves sont soumis à une double inscription : une au titre de la Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles du lycée, l'autre au titre d'une formation proposée par le (les) EPCSCP.

Une convention entre le Lycée Claude Bernard et l'Université Jean Moulin –Lyon III- fixe les modalités de ce rapprochement.

OBLIGATIONS DES ETUDIANT.E.S

Double inscription → les étudiant.e.s doivent s'acquitter du coût d'inscription à l'Université Jean Moulin.

Les bénéficiaires d'une bourse du CROUS sont exonérés des frais d'inscription.

DROITS DES ETUDIANT.E.S

↳ L'ensemble des services du CROUS (carte étudiante, ...) et ceux de l'Université (Bibliothèque, Sport Universitaire, services médico-sociaux, ...) deviennent accessibles.

↳ **Attribution des crédits ECTS et poursuites d'études**

1^{ère} année

Les étudiants ayant été autorisés à passer en deuxième année de CPGE se verront reconnaître **60 crédits ECTS** par l'Université Jean Moulin et pourront être admis à poursuivre en deuxième année de licence dans la filière correspondant à leur inscription universitaire ou dans toute filière universitaire faisant l'objet d'un enseignement en CPGE (1).

2^{ème} année

Les étudiants qui auront validé leur deuxième année de CPGE se verront reconnaître **120 crédits ECTS** par l'Université Jean Moulin et pourront être admis à poursuivre en troisième année de licence dans la filière correspondant à leur inscription universitaire ou dans toute filière universitaire faisant l'objet d'un enseignement en CPGE (1).

L'entrée et la poursuite du cursus à l'Université des étudiant.e.s sont soumises à l'avis et la validation d'une Commission Mixte Pédagogique.

Vous êtes étudiant en Classe Préparatoire aux Grandes Écoles (CPGE), vous devez **obligatoirement** vous inscrire en parallèle à l'Université comme le prévoit l'article L612-3 du code de l'éducation.

Cette inscription vous permet notamment de **sécuriser votre parcours**.

Conditions d'inscription

Pour pouvoir vous inscrire en parallèle de votre CPGE à l'Université Lyon 3 :

- Vous devez suivre vos études de CPGE dans **un lycée ayant signé une convention** avec l'université Lyon 3 en **filière A/L** (Lettres), **B/L** (Lettres et sciences sociales) ou **ECG** (Economique et Commerciale Générale).
- En amont de votre inscription à l'université, vous devez obligatoirement vous acquitter de la **CVEC** (Contribution à la vie étudiante et de campus) sur le site du [CROUS](#).
- Vous devez vous acquitter des **droits d'inscription** fixés par la réglementation en vigueur (tarif Licence) lors de votre inscription sur le portail inscription Lyon 3.
- Vous devez procéder à votre inscription pendant la **période d'ouverture des inscriptions** : du **2 juillet au 23 juillet 2026 inclus puis du 20 août au 30 septembre 2026 inclus**. Toute inscription non finalisée auprès de l'Université Jean Moulin Lyon 3 après le 15 janvier de l'année universitaire en cours sera refusée.

Pourquoi intégrer l'université Jean Moulin Lyon 3 ?

- En cas d'abandon de la CPGE ou d'échec au concours, selon les modalités rappelées dans ce document, vous pouvez **intégrer l'Université Lyon 3 en présentiel** de plein droit en cours d'année ou à l'issue de votre 1ère ou 2ème année de CPGE dans une des mentions de licence du parcours type CPGE (selon tableau p.3).
- Pour obtenir le **diplôme de Licence** si vous khûbez ([conditions p.6](#))
- Pour obtenir une **carte d'étudiant** et l'accès aux **services du CROUS**
- Pour avoir accès
 - Aux **bibliothèques** et aux **ressources numériques**
 - Aux services du **sport** universitaire
 - A l'**offre culturelle** universitaire
 - Aux services **médico-sociaux**
 - Aux services **d'orientation**
 - A une **mobilité à l'étranger**
 - Aux **associations d'étudiants**
- Pour bénéficier de dispositifs proposés par l'université pour les **étudiants en situation de handicap**
- Pour bénéficier d'une **convention de stage**

Filières CPGE et parcours universitaires

Les étudiants en **1ère et 2ème année de CPGE** s'inscrivent en parallèle à l'université Jean Moulin Lyon 3 dans un **parcours type CPGE** en fonction de leur filière CPGE au lycée.

Les étudiants qui **redoublent leur 2ème année de CPGE (khûbe)** s'inscrivent en parallèle à l'université Jean Moulin Lyon 3 dans une **mention de licence du parcours type CPGE** en fonction de leur filière CPGE au lycée selon le tableau suivant :

Tableau de concordance

Filière CPGE au lycée	Intitulé CPGE	Inscription en parallèle à l'université Lyon 3		Réorientation Accès de droit en présentiel
		Elèves en 1re et 2e année (hors khûbes)	Elèves khûbes	
Littéraire	A/L (Lettres)	Parcours type parallèle CPGE A/L	Lettres ; Histoire ; Géographie et aménagement ; Philosophie ; LLCER ; LEA	Lettres ; Histoire ; Géographie et aménagement ; Philosophie ; LLCER ; LEA
	B/L, (Lettres et sciences sociales)	Parcours type parallèle CPGE B/L	Lettres ; Histoire ; Géographie et aménagement ; Philosophie ; LLCER ; LEA	Lettres ; Histoire ; Géographie et aménagement ; Philosophie ; LLCER ; LEA
Economique et Commerciale	ECG (Economique et Commerciale Générale)	Parcours type parallèle CPGE EC option générale	Gestion et Management ; Histoire ; Géographie et aménagement ; LLCER ; LEA	Gestion et Management ; Histoire ; Géographie et aménagement ; LLCER ; LEA

- En **LLCER** : une langue au choix parmi les 7 suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, italien, japonais, russe
- En **LEA** : une langue au choix parmi les 10 suivantes en combinaison avec l'anglais : allemand, arabe, chinois, coréen, espagnol, italien, japonais, polonais, portugais, russe.

Si vous souhaitez accéder à une **autre mention de licence** (hors tableau de concordance) ou à une **double licence**, l'admission n'est pas de droit. Vous devrez formuler préalablement une demande d'admission via [Parcoursup](#) (1^{re} année) ou [eCandidat](#) (2^e et 3^e année). Les dates limites de candidature peuvent varier en fonction du diplôme concerné.

Vous êtes étudiant en 1^{ère} année de CPGE

Inscription **parallèle** à l'université

Modalités d'admission/inscription	Période d'inscription
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pas d'admission préalable ➤ Inscription directe sur le portail réservé aux étudiants CPGE de 1^{ère} année 	Entre le 2 juillet et le 23 juillet 2026 puis entre le 20 août et le 30 septembre 2026

Inscription en **présentiel** en L1 en cas d'abandon de la CPGE **en cours d'année**

Si un élève souhaite abandonner sa 1^{ère} année de CPGE en cours d'année et rejoindre l'université Lyon 3 en présentiel en L1 (1^{ère} année de licence), voici la procédure à suivre :

Conditions préalables	Procédure	Période de réorientation
L'étudiant doit être inscrit en parallèle à Lyon 3 pour 2026-2027.	L'étudiant prend contact avec contact.cpge@univ-lyon3.fr en précisant son numéro étudiant et la licence qu'il souhaite intégrer (voir tableau de concordance page 3)	Pour rejoindre le semestre 1 : au plus tard le 31 octobre 2026 Pour rejoindre le semestre 2 : entre le 1^{er} novembre et le 15 décembre 2026

Inscription en **présentiel** en L2 à l'issue de la 1^{ère} année de CPGE

Si un élève souhaite abandonner sa CPGE en fin de 1^{ère} année et rejoindre l'université en présentiel en L2 (2^e année de licence), voici la procédure à suivre :

Conditions préalables	Procédure	Période de réorientation et période d'inscription
<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'étudiant doit être inscrit en parallèle à Lyon 3 pour 2026-2027 ➤ Il doit justifier de l'obtention de 60 crédits ECTS ➤ Il souhaite intégrer une L2 selon le tableau de concordance (page 3) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les lycées centralisent les demandes d'inscription en présentiel des étudiants CPGE et les transmettent à l'université via les tableaux des équivalences ECTS et des réorientations en juin. 2. Les demandes seront examinées par la commission mixte pédagogique (CMP) de l'université en juillet 3. A la suite de la CMP, à partir de mi-juillet, les étudiants reçoivent une admission. 4. Les étudiants s'inscrivent sur le portail inscription 	Réorientation : à demander à son lycée en mai Inscription : selon le calendrier d'inscription 2027-2028

FICHE INTENDANCE

LYCEE CLAUDE BERNARD
VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

1 ^{ère} inscription		Réinscription
	ou	
<i>cocher et/ou remplir la case correspondante</i>		

ELEVE / ETUDIANT.E

Nom : Prénom :

Classe en septembre 2026 :

Régime : EXTERNE INTERNE DEMI PENSIONNAIRE AU TICKET

REPRESENTANT LEGAL FINANCIER (identique au dossier d'inscription)

M – Mme :

Père - Mère - Tuteur (*Rayer les mentions inutiles*)

Adresse :

.....

Courriel :

Tél. domicile : Tél. professionnel :

Tél. portable :

ADRESSE DE L'ELEVE/ETUDIANT.E MAJEUR.E

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. portable :

Courriel :

*** Joindre le RIB du représentant légal qui paie les frais scolaires et du responsable légal percevant les aides si différents.**

AUCUN PRELEVEMENT NE PEUT ETRE EFFECTUE A PARTIR D'UN RIB

Le règlement de la demi-pension et celui de l'internat sont disponibles sur le site du lycée.

Date :/...../.....

Signature de l'étudiant.e majeur.e ou des représentants légaux

Tous les élèves, apprentis et étudiants EXTERNES ET DEMI-PENSIONNAIRES doivent posséder **une carte Pass Région pour accéder à l'établissement. Cette même carte donne accès au service de demi-pension.** Cette carte est nominative et personnelle, et ne peut en aucun cas être prêtée.



Les élèves n'ayant pas reçu leur carte Pass Région à la rentrée devront acheter une carte de remplacement auprès du service intendance au tarif de 4.30 €. (Susceptible d'augmenter au 01/01/2027)



Les élèves scolarisés dans l'établissement en 2025/2026 doivent conserver leur carte d'accès. Leur fréquentation du self est libre : de 1 à 5 repas par semaine.

Le prix du repas est fixé par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes sur proposition du Conseil d'Administration de l'établissement : 4.40 € pour l'année 2026.

Les familles en difficulté pour régler la cantine de leur(s) enfant(s) peuvent solliciter d'une aide exceptionnelle au titre du Fonds Social Lycéen ou du Fonds Régional d'Aide à la Restauration (s'adresser à l'Assistant Social), hors apprentis et enseignement supérieur

A chaque passage au restaurant scolaire

- La carte de cantine doit être présentée,
- Le crédit de la carte doit être suffisant (c'est-à-dire d'au moins un repas soit 4.40 € pour 2026),
- Le demi-pensionnaire prend connaissance du solde disponible de son compte-repas (le solde affiché sur la borne de contrôle tient compte du repas du jour). Il est possible de le faire en ligne également.

APPROVISIONNEMENT DU COMPTE-REPAS

L'approvisionnement du compte-repas se fait :

- **EN PRIORITE en ligne (télépaiement) :** <http://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=4091>.
(Nécessité de créer votre compte à la première connexion, attention lors de la création de compte TurboSelf un numéro de carte vous est demandé, celui-ci est facultatif, **MERCI DE NE RIEN METTRE**)
- soit par virement bancaire sur le compte FR76 1007 1690 0000 0010 0477 789 TRPUFRP1
- soit par carte bancaire au secrétariat d'intendance
- **En dernier recours, par chèque bancaire** à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Louis Armand au service d'Intendance. (**Attention suppression des chèques sur 2027**)

REPLACEMENT DE LA CARTE

La perte et le vol de la carte Pass Région ou de la carte de remplacement doivent être signalés au plus vite au service d'Intendance qui procédera alors à sa neutralisation tant pour l'accès à l'établissement que pour celui au restaurant Scolaire, avant d'établir un nouveau titre d'accès contre 4,30 € (tarif 2026).

FIN D'ANNEE SCOLAIRE

En cas de départ définitif de l'établissement, en cours ou en fin d'année scolaire, le crédit non utilisé de la carte est remboursé par virement sur compte bancaire (RIB fourni à l'inscription).

Pensez à recharger en ligne ou par carte bancaire pour les anciens élèves qui restent dans l'établissement, par contre pour les nouveaux arrivant, vous pourrez faire les paiements qu'à partir de septembre.

La demande d'inscription vaut acceptation des conditions d'accès au restaurant scolaire

ORGANISATION FINANCIERE
(apprenti-e-s : organisation spécifique)

1 – Organisation générale

Les élèves lycéens et en classes préparatoires sont accueillis à l'internat. **L'inscription à l'internat est annuelle.** Ce service comprend 4 nuits, 4 petits déjeuners, 5 déjeuners et 4 dîners par semaine.

Tout changement de régime de l'élève devra être motivé par écrit 15 jours avant le début de trimestre suivant. Il sera définitif ; la demande écrite devra être adressée au chef d'établissement.

TOUT TRIMESTRE COMMENCÉ EST DÛ EN ENTIER.

Tous les élèves et étudiants(es) internes doivent posséder une carte Pass Région pour accéder à l'établissement. Cette même carte donne accès au service de restauration. Cette carte est nominative et personnelle, et ne peut en aucun cas être prêtée.

Les élèves n'ayant pas reçu leur carte Pass Région à la rentrée devront acheter une carte de remplacement auprès du service d'intendance au tarif de 4.30 €.

Il en est de même en cas de perte, de vol ou de dégradation qui doit être signalé au plus vite. Le service d'Intendance procédera alors à la neutralisation de la carte tant pour l'accès à l'établissement que pour celui au restaurant scolaire, avant d'établir un nouveau titre d'accès contre 4,30 € (tarif 2026).

Les élèves scolarisés dans l'établissement en 2025/2026 doivent conserver leur carte d'accès.

Un repas à emporter peut-être fourni aux internes qui n'ont pas la possibilité de le prendre au restaurant scolaire (par exemple stage en entreprise). La réservation doit en être faite au moins 72 h à l'avance auprès des CPE.

La chaîne du froid doit être impérativement respectée : aussi seuls les élèves et étudiants possédant un contenant isotherme pourront se voir remettre des denrées nécessitant un maintien au froid, ainsi qu'un pack de glace. Celui-ci devra être impérativement restitué au restaurant scolaire.

En l'absence de contenant isotherme ou en cas de non-respect du délai de réservation, les élèves se verront remettre un repas non contraint par le respect de la chaîne du froid.

Dans tous les cas, l'élève ou l'étudiant(e) est responsable de l'hygiène de son repas à partir du moment où il lui a été remis.

2 – Tarifs

Le tarif unique du forfait annuel de l'internat est arrêté par année civile par le Conseil Régional Auvergne-Rhône Alpes sur proposition du Conseil d'Administration de l'établissement.

Les bourses et primes accordées aux lycéens (ennes) par les services académiques sont déduites des sommes dues par les familles.

Les demandes de règlement du forfait internat sont réparties ainsi :

- 1^{ère} facture : de septembre à décembre (1^{er} trimestre)
- 2^{ème} facture : de janvier à mars (2^{ème} trimestre)
- 3^{ème} facture : d'avril à juin (3^{ème} trimestre)

Tarifs 2026 lycéens et étudiants fournis à titre indicatif

les tarifs sont susceptibles d'être augmentés au 1^{er} janvier 2027

INTERNAT	TARIFS 2026
Coût journalier	10.50 €
Total jours annuels <u>2026</u>	174 jours
Janvier à mars <u>2026</u>	546 €
Avril à juin <u>2026</u>	546 €
Septembre à décembre <u>2026</u>	724.50 €
Total annuel	1 827 €

3 – Modalités de paiement

Le forfait annuel est divisé en trois montants trimestriels inégaux votés par le Conseil d'Administration, desquels sont déduites, le cas échéant, les aides et remises définies ci-dessous.

Le montant dû par la famille est payable trimestriellement en un seul versement au début du trimestre.

Le montant est notifié aux familles par le service intendance sous la forme d'un « avis aux familles » qui comporte le détail des calculs et qui est transmis par email si l'adresse courriel est connue.

L'échelonnement de paiement est possible par :

- **Télépaiement** : sous conditions que la totalité du trimestre soit réglée avant le dernier jour de celui-ci, et sur autorisation écrite de l'agente comptable (imprimé à retirer à l'Intendance).
- **Chèque** : (en deux fois par trimestre)

Modalités de règlement :

- **Paiement en ligne** : connexion sur le portail ATEN Téléservices : <https://teleservices.education.gouv.fr>, identification avec les codes d'accès à créer sur le site (Attention : penser à bien utiliser le numéro de téléphone fourni à l'inscription).
- **Virement bancaire** sur le compte FR76 1007 1690 0000 0010 0477 789 TRPUFRP1
- **Chèque** à l'ordre de l'Agent comptable du lycée Louis Armand

Attention : le défaut de paiement des frais d'internat peut entraîner l'exclusion des élèves de l'internat

4 – Remises et aides

- **Remise d'ordre**

Tout trimestre commencé est dû en entier.

Toutefois, une remise appelée remise d'ordre, peut être accordée dans les circonstances suivantes :

- **Remises d'ordre de droit** :
 - o départ définitif de l'établissement
 - o renvoi temporaire ou définitif de l'élève par mesure disciplinaire
 - o fermeture du service de l'internat sur décision de l'établissement
 - o voyage scolaire comprenant au moins une nuitée
 - o périodes en entreprises pour les élèves en formation par alternance (fournir la convention de stage ainsi que l'attestation de stage, sous réserve de la non-utilisation de l'internat durant cette période)
- **Remises d'ordre sur demande écrite de la famille**, par imprimé disponible au service Intendance et au moins 15 jours à l'avance pour une absence prévisible et dans les 15 jours suivant le retour au lycée pour les absences imprévues :
 - o stage en entreprise (fournir la convention de stage ainsi que l'attestation de stage, sous réserve de la non-utilisation de l'internat durant cette période)
 - o absence momentanée pour raison majeure **d'une durée supérieure ou égale à 4 nuitées consécutives, justifiée par un certificat médical**
- **Remises d'ordre de fin d'année** : en fonction du calendrier de départ des élèves, rempli par les parents. Les repas pris après la date indiquée devront être payés d'avance, au tarif du repas lycéen en vigueur (4.40 € en 2026)

Les remises d'ordre seront calculées de date à date sur la base du nombre de jours réels de fonctionnement, variable selon le calendrier scolaire. Les congés des petites vacances ne rentrent pas dans le décompte des jours.

Pendant les périodes de remises d'ordre pour exclusion ou périodes et stages en entreprise, seuls les déjeuners peuvent être pris au restaurant scolaire, aux mêmes conditions que pour les élèves externes : la carte de cantine doit être approvisionnée à l'avance du montant des repas à prendre, au tarif en vigueur.

- **Fonds sociaux d'Etat et Fonds régional d'aide**

Le coût réel supporté par les familles peut être minoré par les aides de l'Etat (fonds social cantines et éventuellement fonds social lycéen) ou le fonds régional d'aide à la restauration, après examen des demandes des familles, et sur décision du Chef d'Etablissement, selon le règlement d'attribution des aides sociales ou sur décision de la commission des aides sociales.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'internat et m'engage à le respecter.

FICHE D'URGENCE

Nom : Prénom :

Classe : Date de naissance :

N° de contrat de l'assurance scolaire et coordonnées de l'assureur :

.....
.....

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

1. N° de téléphone du domicile :
2. N° de portable du responsable légal 1 (indiquer la nature du lien):
3. N° professionnel du responsable légal 1 (indiquer la nature du lien):
4. N° de portable du responsable légal 2 (indiquer la nature du lien):
.....
5. N° professionnel du responsable légal 2 (indiquer la nature du lien):
6. Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

LES FRAIS ENGAGES SONT A LA CHARGE DES FAMILLES ET NON DE L'ETABLISSEMENT

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

(joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccinations (extrait du carnet de santé))

Observations particulières que vous jugerez utile de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre)

.....
.....
.....

Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

.....
.....

*DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.
Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'attention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.
Cette fiche annule et remplace toute fiche utilisée antérieurement.

FICHE CONFIDENTIELLE – RENSEIGNEMENTS MEDICAUX
(à remplir uniquement en cas de maladie ou trouble(s) particulier(s))

Cette fiche est à compléter dans le cas où votre enfant est atteint de maladie chronique, de trouble de santé évoluant sur une longue période et pour lesquels des aménagements de la scolarité et, en particulier, des soins ou prises de médicaments **pendant le temps scolaire** sont nécessaires.

A cet effet, un Projet d'Accueil Individualisé est mis au point, à votre demande et avec votre participation, sous l'autorité du directeur de l'école ou du chef d'établissement, en concertation avec le médecin scolaire ou de PMI et l'infirmière scolaire.

Elève (Nom, Prénom) : **Classe :**

Coordonnées des représentants légaux :

Nom, Prénom :

N° tél domicile : portable : travail :

Nom, Prénom :

N° Tél domicile : portable : travail :

- Maladie dont est atteint l'élève : ..
- Joindre, **sous pli cacheté confidentiel pour le médecin scolaire, de PMI**, les documents établis par le médecin traitant :
 - Une ordonnance récente précisant les besoins thérapeutiques,
 - Un protocole d'urgence précisant les signes d'appel, les symptômes visibles, les mesures à prendre et les informations à donner aux médecins des services d'urgence dans le cas où la maladie évolue par crises ou par accès.

C'est à partir de ces éléments que le projet d'accueil individualisé sera rédigé par le médecin de l'établissement scolaire.

Pour mettre au point le projet d'accueil individualisé **le(s) représentant(s) légal(aux) doit(vent) prendre contact** avec le directeur d'école ou le chef d'établissement **ainsi** qu'auprès du médecin ou de l'infirmière scolaire ou du médecin de PMI selon le cas **et convenir d'un rendez-vous**.

Sans réponse de la part du(des) **représentant(s) légal(aux) sur** l'état de santé de l'élève, celui-ci sera considéré comme ne relevant pas d'un projet d'accueil individualisé.

Fait le : **Le(s) représentant(s) légal(aux) ou l'élève majeur (nom, prénom et signature)**

☞ la présente fiche d'urgence ne pourra pas être prise en compte sans la signature des responsables légaux des élèves mineur-e-s

Ci-dessous, quelques consignes de travail et de révisions pour la rentrée

ANGLAIS - Mme V. PASCAL-BILLEBAUD

Summertime...

Dear student,

Welcome to « Classe Prépa »! This will be an exciting experience which you will never forget. I'll be your English teacher and I'm looking forward to a fruitful year with you. Before we meet in September, I would like to suggest a few summer activities to warm up in English (*activités à faire cet été, afin d'être prêt à la rentrée!*):

- **Review the English grammar intensively**. This is essential to be ready for the Preparatory Class. [Acheter et étudier ce petit memo de grammaire: ISBN: 978-2-36246—058-6](#)

- **Write a paragraph to introduce yourself** (with the traditional items such as name/surname, address, likes/dislikes in various fields – books, movies, visited countries, sports, dreams for the future, etc) – 150 words +/- 10%

- **Go online** to get familiar with the British and the American press.

British press :

- *The Guardian*
- *The Independent*
- *The Observer*
- *The Times*
- *The Financial Times*
- *BBC online*

American press :

- *The New York Times*
- *The Washington Post*
- *The Wall Street journal*
- *CNN online*

- **Go online** to listen to the BBC, VOA and CNN for example

- For training, go to the **BBC Learning English web site**.

- **Watch movies in English, English subtitles** – as many as you want! See list below.

Bibliography :

- [A Cultural Guide](#), F. Grellet, Nathan (manuel sur les grandes questions de civilisation du monde anglophone).

ISBN-13: 978-2091638836 (Facultatif)

Stationery: 1 grand classeur avec pochettes plastiques, et quelques intercalaires ; feuille simples (A4, grands carreaux)

Have a nice vacation. See you in September!

Valérie PASCAL-BILLEBAUD

Suggested movies ...
(Original version, English subtitles)

About the UK

I, Daniel Blake
Sorry We Missed You
Elizabeth
Oliver Twist
The King's Speech
Trainspotting
The Queen
The Iron Lady

About Northern Ireland

The Wind That Shakes the Barley
Bloody Sunday
In the Name of the Father
Hunger

About Scotland

Braveheart
Highlander
Mary Stuart, Queen of Scots
Robert Bruce
The Outlaw King
The Angels' Share
Trainspotting

About South Africa

A Dry White Season
Cry Freedom
Invictus
Mandela: Long Walk to Freedom

And also...

Gattaca
The Social Network
Jane Eyre
Pride and Prejudice
Vertigo

About the US

Gone With the Wind
Lincoln
Modern Times
Gangs of New York
American History X
Citizen Kane
Bowling for Columbine
The Help
The Butler
Into the Wild
The Last of the Mohicans

About Australia

Rabbit-Proof Fence
Australia

About India

A Passage to India
Gandhi
City of Joy
Slumdog Millionaire
Lion
A Bollywood movie

The Great Gatsby
The Nightmare Before Christmas
Four Weddings and a Funeral
Shallow Grave
2001: A Space Odyssey
England, England
Shining
The Hours
Good Morning England
Thelma et Louise

...among many others

CULTURE GENERALE – M. GIRARD

Pendant les vacances d'été, les étudiants sont invités à lire et à se procurer dans les éditions recommandées les deux œuvres suivantes (il est préférable de privilégier ces éditions, car elles serviront de référence pour l'étude. Cependant si vous avez déjà les œuvres dans une autre édition, il n'est pas nécessaire de les acheter de nouveau. Il faut seulement s'assurer qu'il s'agit bien d'une version complète de l'œuvre).

Homère, *Odyssée*, Garnier Flammarion
Romain Gary, *Les racines du ciel*, Folio

**Autorisation parentale d'enregistrement et
d'utilisation de l'image/la voix
d'une personne mineure**

LYCEE CLAUDE BERNARD
VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image des élèves (photographie, voix) quel que soit le procédé envisagé. Elle est formulée dans le cadre du projet spécifié ci-dessous et les objectifs ont été préalablement expliqués aux élèves et leurs responsables légaux.

Vu le Code Civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7)

Vu le règlement général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

à compléter par l'école ou l'établissement scolaire en début d'année scolaire!

École ou établissement scolaire : LYCEE CLAUDE BERNARD

Tél. : 04.74.02.72.72.

Code postal / Commune : 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

Année scolaire : 2026-2027

Classe de : _____

1- Finalités envisagées

Gestion administrative, activités pédagogiques,

Merci de détailler autant que possible les différentes finalités envisagées et de les compléter si besoin :

Inscription Administrative - Trombinoscope de classe

2- Désignation du projet audio-visuel *

Projet : « Inscription Administrative – Trombinoscope de classe »

Titre de l'œuvre si applicable : _____

L'enregistrement aura lieu aux dates/moments et lieux indiqués ci-après.

Date(s) d'enregistrement : possiblement toute l'année et en particulier juin – juillet – août - septembre – octobre 2026
Lieu(x) d'enregistrement : Lycée Claude Bernard

La présente autorisation est consentie à titre gratuit. Le producteur de l'œuvre audiovisuelle créée ou le bénéficiaire de l'enregistrement exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement. L'œuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive. Le producteur/le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

* Le cas échéant

3- Modes d'exploitation envisagées (cocher la case réponse)

Autorisation *	support	Conservation	Étendue de la diffusion
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Gestion administrative Logiciel de vie scolaire	1 année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Trombinoscope	1 année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire.

Je

4- Consentement de l'élève

On m'a expliqué et j'ai compris à quoi servait ce projet.

On m'a expliqué et j'ai compris qui pourrait voir cet enregistrement.

Et je suis d'accord pour que l'on enregistre, pour ce projet, mon image.

Nom prénom de l'élève :

Signature :

5- Autorisation parentale

Je (Nous) soussigné(e)(s) :

Demeurant

Et

Demeurant :

Agissant en qualité de représentant(s) légal(aux) de :

Je reconnais être entièrement investi de mes droits civils à son égard. Je reconnais expressément que le mineur que je représente n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou de sa voix, voire de son nom et

autorise(ons) la captation de l'image de l'enfant et l'utilisation qui en sera faite par son établissement scolaire.

n'autorise(ons) pas la captation de l'image de l'enfant.

Merci d'écrire lisiblement le mot « **REFUS** » : _____

Fait à

Le Signature (s) :

6- Pour exercer vos droits

Les données recueillies au sein de ce formulaire font l'objet d'un traitement par le Chef d'Etablissement afin de répondre à une mission d'intérêt public. Ces données ne sont pas conservées au-delà de l'année scolaire relative à la présente autorisation. Les informations vous concernant ainsi que votre enfant ne sont transmises qu'aux seules personnes en charge du traitement de la présente autorisation.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez également d'un droit à l'effacement concernant l'image/la voix enregistrée et utilisée dans le cadre décrit ci-dessus.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante: dpd@ac-lyon.fr Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur www.cnil.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07

Autorisation d'enregistrement et d'utilisation de l'image/la voix d'une personne majeure

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image de personnes majeures (photographie, voix) quel que soit le procédé envisagé. Elle est formulée dans le cadre du projet spécifié ci-dessous et les objectifs ont été préalablement expliqués à la personne majeure.

Vu le Code Civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7)

Vu le règlement général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

[à compléter par l'école ou l'établissement scolaire en début d'année scolaire]

École ou établissement scolaire : LYCEE CLAUDE BERNARD - Tél. : 04.74.02.72.72. **Code postal / Commune :** 69400
VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

Année scolaire : 2026-2027 **Classe de :** _____

1- Finalités envisagées

Merci de détailler autant que possible les différentes finalités envisagées et de les compléter si besoin :

Inscription administrative - Trombinoscope de la classe

2- Désignation du projet audio-visuel *

Projet : « Inscription Administrative – Trombinoscope de la classe »

Titre de l'œuvre si applicable : _____

L'enregistrement aura lieu aux dates/moments et lieux indiqués ci-après.

Date(s) d'enregistrement : possiblement toute l'année et en particulier juin – juillet – août - septembre – octobre 2026
Lieu(x) d'enregistrement : Lycée Claude Bernard

La présente autorisation est consentie à titre gratuit. Le producteur de l'œuvre audiovisuelle créée ou le bénéficiaire de l'enregistrement exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement. L'œuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive. Le producteur/le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

* Le cas échéant

- Modes d'exploitation envisagées (cocher la case réponse)

Autorisation *	support	Conservation	Étendue de la diffusion
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Gestion administrative Logiciel de vie scolaire	1 année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Trombinoscope	1 année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire.

7- Autorisation

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Déclare être majeur (e) ou mineur (e) émancipé(e) (rayez la mention inutile).

J'ai compris à quoi servait ce projet et qui pourrait voir/entendre cet enregistrement.

Je reconnais être entièrement investi(e) de mes droits personnels. Je reconnais expressément n'être lié(e) par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de mon image voire de mon nom.

autorise la captation de mon image et l'utilisation qui en sera faite par l'établissement scolaire.

n'autorise pas la captation de mon image.

Merci d'écrire lisiblement le mot « **REFUS** » : _____

Fait à _____, le _____ Signature :

8- Pour exercer vos droits

Les données recueillies au sein de ce formulaire font l'objet d'un traitement par le Chef d'Etablissement afin de répondre à une mission d'intérêt public. Ces données ne sont pas conservées au-delà de l'année scolaire relative à la présente autorisation. Les informations vous concernant ne sont transmises qu'aux seules personnes en charge du traitement de la présente autorisation.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez également d'un droit à l'effacement concernant l'image/la voix enregistrée et utilisée dans le cadre décrit ci-dessus.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante: dpd@ac-lyon.fr Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur www.cnil.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07).

INFO SECURITE SOCIALE

La sécurité sociale est obligatoire. Elle rembourse partiellement vos frais de santé.
Une complémentaire santé est facultative. Elle couvre certains frais de santé restant à votre charge.
Le régime de sécurité sociale étudiante n'existe plus depuis le 1^{er} septembre 2019.

Vous entrez dans l'enseignement supérieur en septembre 2026

Si vous vous inscrivez pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur, et que vous êtes français.e, vous serez automatiquement affilié.e à un régime obligatoire d'assurance maladie pour le remboursement de vos frais de santé, généralement celui de vos parents ou tuteurs légaux, et ce quel que soit ce régime (général, agricole ou autre).

Il vous appartient de signaler votre changement de situation (statut étudiant) à votre caisse d'assurance maladie et de mettre à jour votre carte vitale.

☞ Pour bénéficier du remboursement de vos frais de santé, pensez à vous créer un compte sur <https://www.ameli.fr/> (régime général), sur <https://www.msa.fr/lfy> (régime agricole) ou tout autre espace web d'un régime spécial.

Les mutuelles étudiantes

Les mutuelles étudiantes n'ont plus de délégation de service public en matière de sécurité sociale. Néanmoins, elles poursuivent leurs actions de prévention santé et continuent à proposer des complémentaires santé **facultatives** spécifiquement adaptées aux étudiante.s.

Cas particuliers

↳ Vous arrivez en France : vous devez demander votre affiliation à la sécurité sociale française en vous inscrivant sur etudiant-etranger.ameli.fr. Cette démarche vous concerne également si vous êtes français de Nouvelle Calédonie ou de Wallis et Futuna, ou si vous êtes français.e né.e à l'étranger.

Exceptions : si vous venez d'un pays de l'Union européenne, de Suisse ou de Monaco, vous n'avez pas besoin de vous inscrire sur le site visé plus haut mais vous devez engager d'autres démarches.

☞ renseignez-vous sur le site <https://www.ameli.fr/>

INFO CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus)

La CVEC vise à permettre d'améliorer et/ou élargir les actions menées par les CROUS (Centre Régional des œuvres universitaires) dans les domaines tels que l'accès aux soins et la prévention santé, le logement, le sport, l'art et la culture, ...).

Qui est concerné ?

Chaque étudiant.e doit s'acquitter de cette contribution avant de s'inscrire en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur.

Exceptions : les formations BTS en lycée ne donnent pas lieu au paiement de la cotisation.

Sont exonérés les étudiant.e.s boursier.ière.s, les étudiant.e.s réfugié.e.s, les étudiant.e.s bénéficiaires de la protection subsidiaire, les étudiant.e.s enregistré.e.s en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire.

☞ **Les étudiant.e.s de Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles au lycée Claude Bernard doivent donc s'acquitter de la CVEC, sauf les boursier.ière.s sur critères sociaux (CROUS) et autres cas particuliers visés plus haut.**

Combien ? - Comment ?

Le montant de la CVEC pour 2026-2027 est de 105 € à payer avant votre inscription administrative dans l'établissement. Cette somme est collectée par le CROUS.

Le paiement de la cotisation s'effectue obligatoirement en ligne via le site <https://cvec.etudiant.gouv.fr/> où vous trouverez toutes les informations complémentaires et où vous obtiendrez votre attestation d'acquiescement de la CVEC, par paiement ou exonération.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Calendrier d'inscriptions 2026 - 2027

INSCRIPTION DES ETUDIANT.E.S

Le dossier d'inscription, dûment rempli, signé et assorti des pièces nécessaires, devra être déposé sur place :

LYCEE CLAUDE BERNARD
234 rue Philippe Héron
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
☎ 04.74.02.72.72.

BTS CI et MCO 1ERE ANNEE CPGE 1ERE ANNEE

☞ Jeudi 9 juillet 2026 - 9h/12h et 13h/16h30 (Vie Scolaire SEP)

☞ Vendredi 10 juillet 2026 - 9h/12h (Vie Scolaire SEP)

☞ Lundi 13 juillet 2026 - 9h/12h et 13h/16h00 (secrétariat Enseignement Supérieur)

☞ Mercredi 15 juillet 2026 - - 9h/12h (secrétariat Enseignement Supérieur)

Reprise des inscriptions à compter du vendredi 21 août 2026.

BTS MCO 2EME ANNEE ☞ Mardi 23 juin 2026 - 9h/12h et 13h/16h30 (Vie Scolaire SEP)

BTS CI 2EME ANNEE ☞ Lundi 13 juillet 2026 - 9h/12h et 13h/16h00 (secrétariat Enseignement Supérieur)
et Mercredi 15 juillet 2026 - - 9h/12h (secrétariat Enseignement Supérieur)

CPGE 2EME ANNEE ☞ vendredi 19 juin 2026 – 9h/12h et 14h/16h00 (Vie Scolaire SEP)

☞ La présence des étudiant.e.s à inscrire est obligatoire

RENTREE DES ETUDIANT.E.S

A la rentrée, vous devrez **disposer de votre Pass'Régi**on
et être muni(e) des manuels et ouvrages requis (voir selon la formation)

Des informations complémentaires concernant la rentrée pourront être mises en ligne prochainement
sur le site web du Lycée

☞ [### RAPPEL](https://clau</p></div><div data-bbox=)

☞ Abonnement aux transports scolaires : vous devez vous inscrire en ligne (voir fiche info jointe)

☞ Demi-pensionnaires : le paiement des repas en ligne est à privilégier ; il reste néanmoins possible de payer par chèque (à agraffer à la fiche Intendance – nom de l'étudiant.e au dos)



N'hésitez pas à consulter régulièrement le site web de l'établissement
<https://clau>
pour prendre connaissances de nouvelles informations

CALENDRIER ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ANNEE SCOLAIRE 2026 / 2027

RENTREE DES ETUDIANT.E.S

Classes	Accueil des étudiants	Accès demi-pension	Accueil des internes et accès internat	Début des cours
CPGE 1 et 2	Mardi 1^{er} septembre 10h-12h : accueil par le/la professeur.e référent.e	Repas de midi OUI	Mardi 1^{er} septembre à 17h30 repas du soir + hébergement	Mardi 1^{er} septembre à 13h40
BTS MCO 1	Mardi 1^{er} septembre 10h-12h : accueil par le/la professeur.e référent.e 13h30-16h30 : entretiens de positionnement	Repas de midi OUI	Mardi 1^{er} septembre à 16h30 repas du soir + hébergement	Mercredi 2 septembre selon l'emploi du temps
BTS MCO 2	Mardi 1^{er} septembre 10h-12h : accueil par le/la professeur.e référent.e	Repas de midi OUI	Mardi 1^{er} septembre à 16h30 repas du soir + hébergement	Mercredi 2 septembre selon l'emploi du temps
BTS CI 1	Mardi 1^{er} septembre 10h-12h : accueil par le/la professeur.e référent.e 13h30-16h00 : entretiens de positionnement	Repas de midi OUI	Mardi 1^{er} septembre à 16h30 repas du soir + hébergement	Mercredi 2 septembre selon l'emploi du temps
BTS CI 2	Mardi 1^{er} septembre 10h-12h : accueil par le/la professeur.e référent.e	Repas de midi OUI	Mardi 1^{er} septembre à 16h30 repas du soir + hébergement	Mercredi 2 septembre selon l'emploi du temps

Les cours auront lieu	⇒ lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 7h55 à 17h30 ⇒ mercredi après-midi : Devoirs Surveillés pour les CPGE selon calendrier
Seront distribués le jour de la rentrée	⇒ les emplois du temps (EDT)
Seront remis en octobre	⇒ les certificats de scolarité
Seront fournies par le CROUS en octobre	⇒ les cartes étudiantes des CPGE
Seront remises par le lycée en octobre	⇒ les cartes étudiantes des BTS

Vacances

Vacances d'automne	⇒	Du vendredi 16 octobre 2026 (après les cours) au lundi 2 novembre 2026 (reprise des cours le lundi matin)
Vacances de fin d'année	⇒	Du vendredi 18 décembre 2026 (après les cours) au lundi 4 janvier 2027 (reprise des cours le lundi matin)
Vacances d'hiver	⇒	Du vendredi 12 février 2027 (après les cours) au lundi 1 ^{er} mars 2027 (reprise des cours le lundi matin)
Vacances de printemps	⇒	Du vendredi 9 avril 2027 (après les cours) au lundi 26 avril 2027 (reprise des cours le lundi matin)
Pont du mois de mai	⇒	Les classes vaqueront le vendredi 7 mai 2027
Vacances d'été	⇒	A compter du samedi 3 juillet 2027 ou après les périodes de stage